

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2022-16

Séance du 11 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	14
En exercice	14
Présents	9
Votants	10
Absents	5

L'an deux mille vingt et deux, le 11 mai, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

05 mai 2022

Date d'affichage

05 mai 2022

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Ghislain DE ROZIERES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Christophe WUYAM

Excusée : Madame Céline ESCUDIÉ donne procuration à Madame Véronique CHOLLET

Absents : Messieurs Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL
Madame Séverine TRUDGETT

Secrétaire de séance : Madame Colette BRUN

OBJET : Election d'un conseiller municipal membre du CCAS

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et R.123-7.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un nouveau membre au sein de la commission du CCAS.

Monsieur le Maire précise que le nombre de membres élus ne peut être inférieur à 4, ni supérieur à 8.

Madame Véronique ROQUES propose sa candidature.

Après avoir délibéré, par 10 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal approuve l'élection de Madame Véronique ROQUES, conseillère municipale, en qualité de membre du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après

le dépôt en Préfecture le

13/05/2022

Et de la publication le

13/05/2022



Le Maire,

Roger PEDRERO